

Guide du superviseur de brigadiers : Coordonner le Programme de brigade scolaire CAA au sein de votre école

Table des matières

Définitions	2
Bienvenue dans le Programme.....	2
Votre rôle en tant que superviseur de brigadiers	2
Le rôle des Brigadiers CAA	4
Sélection des Brigadiers CAA.....	5
Besoins particuliers et inclusion	6
Matériel du programme	6
Vestes de sécurité.....	8
Formation des Brigadiers CAA	8
Serment du brigadier	10
Réunions des brigades scolaires CAA.....	11
Formation de mi-année	11
Prix.....	12
Au sujet de la responsabilité légale	12
Communications et situations de crise.....	13
Médias sociaux.....	14
Autres ressources sur la sécurité en zone scolaire	14

Le club automobile CAA South Central Ontario (CAA SCO) s'occupe bénévolement du Programme de brigade scolaire^{MD} à titre de service public. Il n'a pas l'autorité d'imposer un quelconque aspect aux participants. Le Programme peut par ailleurs être modifié, et n'est pas forcément adapté parfaitement à chaque secteur.

CAA SCO ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, n'assume aucune responsabilité juridique quant à l'exactitude, à l'intégralité ou à l'utilité des renseignements présentés dans le Programme, et n'endosse aucune conséquence, perte ou blessure, prévue ou imprévue, pouvant résulter de la mise en œuvre du Programme et de l'utilisation des renseignements qu'il contient.

© CAA Club Group (menant ses activités sous le nom « CAA South Central Ontario »). Sauf pour formation personnelle, le contenu de ce guide ne peut être copié, affiché, distribué, cédé par licence, modifié, publié, reproduit, réutilisé, vendu, transmis, utilisé pour créer une œuvre dérivée ou exploité à des fins commerciales ou publiques sans l'autorisation écrite expresse de CAA South Central Ontario. Le contenu de ce guide est protégé par les lois canadiennes et internationales sur le droit d'auteur. Toute reproduction ou modification d'une marque de commerce ou du contenu pourrait constituer une violation des lois applicables aux marques de commerce ou aux droits d'auteur, et ces actions pourraient être passibles de poursuites judiciaires.

Les marques déposées CAA, le logo CAA et le nom du Programme de brigade scolaire sont la propriété de l'Association canadienne des automobilistes, qui en a autorisé l'utilisation. (2276-06/19)

Définitions

Brigadier : Élève de 5^e, 6^e, 7^e ou 8^e année qui se porte volontaire pour faire partie du Programme de brigade scolaire CAA à son école, en tant que brigadier piéton ou d'autobus.

Superviseur de brigadiers (SB) : Représentant de l'école qui gère le Programme de brigade scolaire CAA au sein de l'école.

Formateur de brigade (FB) : Superviseur de brigadiers qualifié pour donner la formation du Programme de brigade scolaire CAA aux brigadiers de son école.

Partenaire de formation régional (PFR) : Partenaire de formation CAA approuvé qui donne la formation du Programme de brigade scolaire CAA dans les écoles de sa région. Il s'agit habituellement d'un agent de police ou d'un représentant d'un consortium de transport scolaire.

Bienvenue dans le Programme

Merci de prendre part au Programme de brigade scolaire (PBS) CAA et d'assurer le rôle de superviseur de brigadiers pour la brigade de votre école. Le programme est entièrement bilingue et tout le matériel est disponible en anglais et en français.

Lorsqu'une école s'inscrit au programme, les élèves, les enseignants et les parents s'engagent à établir un partenariat productif et enrichissant avec la CAA. Nous sommes fiers de notre réputé programme, qui veille à la sécurité des enfants dans les zones scolaires depuis 1929, et sommes heureux que vous participiez à notre mission d'assurer la sûreté des zones scolaires en Ontario.

La présente ressource vous donne un aperçu de vos responsabilités pour l'année et offre des suggestions pour faire de votre brigade la meilleure qui soit. Bienvenue parmi nous!

Votre rôle en tant que superviseur de brigadiers

Les superviseurs de brigadiers font preuve d'un leadership et d'un dévouement admirables à l'égard de la sécurité des élèves. Votre rôle sera de coordonner le programme à votre école pendant toute l'année scolaire.

En tant que superviseur de brigadiers, vous devez :

- être un représentant approuvé de l'école (directeur, enseignant, éducateur de la petite enfance, aide-enseignant, etc.);
- soutenir les activités de la brigade scolaire à votre école et en favoriser la réussite;
- communiquer avec votre partenaire de formation régional (au besoin);
- communiquer avec les chauffeurs d'autobus (au besoin);

- possiblement travailler avec une autre personne (ex. un autre représentant de l'école) pour aider à coordonner le programme.

Vous avez accès à votre compte et aux ressources du programme au www.caassp.com/login (le compte a été créé lorsque votre école s'est inscrite au programme). Il ne peut y avoir **qu'un seul** compte actif par école, donc si vous n'avez pas accès à votre compte, c'est peut-être qu'un autre représentant de l'école a inscrit l'établissement. Si le titulaire du compte doit changer, envoyez un courriel à schoolsafetypatrol@caasco.ca.

Pour toute question ou préoccupation concernant le programme, contactez votre partenaire de formation régional. Si vous n'avez pas de partenaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe du PBS en écrivant à l'adresse schoolsafetypatrol@caasco.ca. Nous sommes là pour vous épauler!

CONSEIL : Profitez d'une journée pédagogique pour expliquer à vos collègues ce que sont les rôles et responsabilités des brigadiers en fonction. Puisqu'un adulte doit toujours être présent lorsque les brigadiers sont en service, le personnel voudra savoir où les brigadiers se trouveront durant leur quart de service du matin et de l'après-midi.

CONSEIL : Les suppléants, éducateurs de la petite enfance, aide-enseignants et bénévoles reçoivent un guide au début de leur quart de travail. Vous pourriez demander au personnel administratif d'insérer des informations sur le PBS ou des photos de brigadiers en service dans les guides des suppléants, des éducateurs à la petite enfance, des aide-enseignants et des bénévoles pour qu'ils sachent quoi regarder lorsqu'ils supervisent à l'extérieur.

Le rôle des Brigadiers CAA

Les brigadiers travaillent toute l'année avec les superviseurs et les chauffeurs d'autobus pour assurer la sécurité de leurs camarades lorsqu'ils traversent la rue et lorsqu'ils montent dans l'autobus ou en descendent. Ils s'efforcent de faire respecter les règles et règlements énoncés pendant leur formation.

Il y a deux types de Brigadiers CAA : les brigadiers piétons et les brigadiers d'autobus.

Brigadiers piétons	Brigadiers d'autobus
Les brigadiers postés aux intersections surveillent les passages pour écoliers en s'assurant que les élèves traversent la rue de manière sécuritaire et responsable. Ces brigadiers peuvent aussi travailler avec des brigadiers adultes.	Les brigadiers d'autobus aident le chauffeur à transporter les élèves de manière sécuritaire et ordonnée entre l'école et la maison; ils donnent aussi l'exemple à suivre.
Les brigadiers postés près d'une entrée de stationnement s'assurent que les élèves circulent de manière sécuritaire; ils empêchent aussi les véhicules non autorisés d'entrer dans le stationnement.	Les brigadiers d'autobus ouvrent grand les yeux et les oreilles à bord de l'autobus.
Les brigadiers postés dans les zones d'embarquement et de débarquement s'assurent que les élèves montent dans les voitures et en descendent de manière sécuritaire.	Les brigadiers d'autobus aident les élèves lors de l'embarquement et de la descente aux débarcadères autour de l'école.
Les brigadiers ne doivent JAMAIS arrêter ou diriger la circulation.	Les brigadiers ne doivent JAMAIS arrêter ou diriger la circulation.
Les brigadiers sont formés pour réagir à des situations d'urgence particulières.	Les brigadiers sont formés pour réagir à des situations d'urgence particulières, y compris une évacuation d'autobus.
Les brigadiers donnent l'exemple en adoptant un comportement et des pratiques sécuritaires.	Les brigadiers donnent l'exemple en adoptant un comportement et des pratiques sécuritaires à bord des autobus scolaires.

Sélection des Brigadiers CAA

Sélectionner et recruter des élèves volontaires pour le Programme de brigade scolaire CAA est un rôle qui incombe au superviseur de brigadiers.

Sélection des brigadiers :

1. Planifiez une séance d'information pour les élèves afin de déterminer lesquels sont intéressés.
2. Expliquez les responsabilités et les attentes qui viennent avec le rôle de brigadier.
3. Sélectionnez des candidats en fonction des critères ci-dessous.
4. Envoyez le formulaire de consentement aux parents et tuteurs, puis recueillez les formulaires signés. Joignez la [lettre d'information de la CAA](#) à votre envoi pour aider les parents à comprendre le rôle des brigadiers.

CONSEIL : C'est toujours mieux d'avoir plus de brigadiers que nécessaire, au cas où quelqu'un deviendrait malade ou indisponible.

Voici à quoi ressemble un candidat idéal :

Niveau scolaire	<ul style="list-style-type: none">• 5^e, 6^e, 7^e ou 8^e année	Les superviseurs de brigadiers doivent s'assurer que les brigadiers sont suffisamment responsables.
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none">• Compétences en matière de leadership• Confiance en soi• Ponctualité• Dévouement• Enthousiasme	Les brigadiers sont les ambassadeurs de la sécurité routière à leur école. Ils doivent adopter un comportement exemplaire et traiter les autres avec courtoisie et respect. Les brigadiers ne répriment pas ceux qui ignorent leurs consignes, et ils ne se disputent pas avec eux. Ils sont plutôt invités à s'adresser au superviseur de brigadiers afin de résoudre leurs différends avec les élèves.
Capacités	<ul style="list-style-type: none">• Être prêt à s'engager pour toute l'année scolaire, peu importe la météo.• Être capable d'apprendre, d'appliquer et de partager les notions de sécurité routière, comme traverser la rue et repérer les dangers.	Le superviseur de brigadiers peut sélectionner des élèves dotés de capacités diverses pour sa brigade s'ils peuvent satisfaire aux exigences associées à la fonction de brigadier piéton ou de brigadier d'autobus. Vous pouvez intégrer de manière créative une personne incapable d'accomplir les responsabilités

	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de parler et de communiquer avec les élèves et les dirigeants de l'école. • Être capable de marcher et de rester debout au moins 15 minutes avant et après l'école. • Être capable d'enfiler une veste. • Être capable d'embarquer dans l'autobus et d'en descendre de manière sécuritaire, y compris par la porte arrière. 	physiques, par exemple en lui donnant des tâches adaptées (gestion des vestes, planification de l'horaire, annonces, planification des réunions, etc.).
--	---	---

Besoins particuliers et inclusion

Si un élève est incapable de remplir les fonctions exactes décrites dans la formation du Programme de brigade scolaire CAA, le superviseur de brigadiers peut décider de créer des fonctions de soutien (à sa discrétion) pour intégrer cet élève. Ainsi, les élèves aux besoins particuliers pourraient aider à gérer les vestes et à créer les horaires, ou encore aider le superviseur à organiser des activités de mobilisation à l'école.

Matériel du programme

La CAA crée toutes les ressources du programme et les rend disponibles gratuitement aux superviseurs, aux brigadiers, aux partenaires de formation régionaux et aux chauffeurs d'autobus.

Si vous avez un partenaire de formation régional, c'est lui qui vous remettra le matériel.

Si vous n'avez pas de partenaire de formation régional, la CAA vous fournira directement le matériel. Nous vous recommandons de le commander environ deux semaines avant la formation des brigadiers pour parer au temps de livraison. Si vous avez besoin de matériel supplémentaire ou de rechange, vous pouvez en commander à tout moment durant l'année.

Utilisez le tableau ci-dessous à titre de référence pour commander le matériel :

Article	Pour qui?	Usage	Nombre minimal requis
Guide du brigadier piéton	Brigadiers piétons	Guide de référence obligatoire pour les brigadiers piétons. Contient la carte de membre, le certificat et le calendrier du brigadier. Bilingue.	Un par brigadier piéton
Guide du brigadier d'autobus	Brigadiers d'autobus	Guide de référence obligatoire pour les brigadiers d'autobus. Contient la carte de membre, le certificat et le calendrier du brigadier. Bilingue.	Un par brigadier d'autobus
Sac à dos à cordonnets	Tous les brigadiers	Article obligatoire pour chaque brigadier. Le sac, pratique pour ranger les manuels et autres fournitures, est une récompense offerte aux brigadiers lorsqu'ils terminent leur formation.	Un par brigadier
Veste de sécurité	Chaque brigadier en fonction doit porter une veste de sécurité du PBS	Obligatoire. Les membres de la brigade se partagent les vestes; celles-ci sont portées seulement par les brigadiers en fonction. Tous les brigadiers formés doivent porter une veste réfléchissante vert lime lorsqu'ils sont en service : il s'agit de leur uniforme. La veste se porte par-dessus les autres vêtements, non seulement parce qu'elle permet à l'élève d'être reconnu en tant que brigadier, mais aussi parce qu'elle doit être bien visible dans les zones scolaires.	Le nombre de vestes à commander dépend du nombre de brigadiers pouvant être en service à chaque quart, et non du nombre total de brigadiers au sein de la brigade
Fiche de référence pour les chauffeurs d'autobus	Chauffeurs d'autobus	Facultatif. Document d'information conçu pour que les chauffeurs comprennent le rôle des brigadiers d'autobus.	Un par autobus ou par chauffeur

Vestes de sécurité

Les vestes de sécurité sont commandées en fonction du nombre de brigadiers pouvant être en service à chaque quart, et non en fonction du nombre total de brigadiers dans l'équipe.

Exemple (brigade piétonne) : En supposant que six brigadiers piétons sont en service chaque jour sur une équipe de vingt brigadiers, vous recevrez un minimum de six vestes. La brigade se partagera les vestes, puisque celles-ci sont portées seulement par les brigadiers en fonction. Les adultes n'ont pas le droit de porter les vestes de sécurité.

Exemple (brigade d'autobus) : Puisqu'il y a trois brigadiers par autobus, il devrait aussi y avoir trois vestes par autobus. S'il y a plus de trois brigadiers pour un trajet d'autobus, ils se partageront les vestes selon un horaire prédéterminé. Si vous avez sept trajets d'autobus à votre école, et considérant qu'il doit y avoir trois brigadiers par autobus, il faudra commander 21 vestes au maximum.

Les vestes ont une durée de vie d'environ trois ans. Vous pouvez commander de nouvelles vestes quand :

- Le nombre de brigadiers augmente d'une année à l'autre.
- Une veste est devenue inutilisable ou non sécuritaire.
- Votre dernière commande date d'il y a trois ans ou plus.

Les vestes de sécurité peuvent être lavées régulièrement en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette. Le fabricant déconseille l'utilisation de désinfectants ou de produits chimiques, qui pourraient abîmer le matériau réfléchissant.

CONSEIL : À la fin de l'année scolaire, assurez-vous que les brigadiers vous remettent toutes les vestes de sécurité.

Formation des Brigadiers CAA

Chaque automne, tous les brigadiers, qu'ils soient nouveaux ou non, **DOIVENT** suivre la formation requise (vidéos en classe et exercices pratiques) avant le **30 novembre** afin de participer au Programme de brigade scolaire CAA.

La CAA collabore avec certains partenaires de formation exclusifs, dont des services de police, des consortiums de transport scolaire et des éducateurs spécialement formés. Selon votre région ou ville, il se peut qu'un partenaire de formation régional ait été désigné pour vous aider à former les brigadiers.

Le tableau ci-dessous rend compte des deux possibilités de formation.

Votre région a un partenaire de formation régional (PFR) approuvé par la CAA :	Votre région n'a pas de partenaire de formation régional (PFR) approuvé par la CAA :
L'inscription effectuée en ligne par l'école se rendra automatiquement au PFR de votre région.	L'inscription effectuée en ligne par l'école sera revue par l'équipe du programme, qui fera un suivi avec vous.
<p>Votre PFR vous contactera pour planifier la formation des brigadiers.</p> <p>Il expliquera ce qu'il faut préparer en vue de la journée de formation. Certains partenaires demandent de montrer les vidéos de formation à l'avance, d'autres préfèrent les montrer le jour de la formation.</p>	<p>Le superviseur de brigadiers recevra une formation spéciale de la part de la CAA afin de pouvoir former les brigadiers du programme. Vous suivrez en ligne la formation des formateurs, d'une durée de deux heures, et vous veillerez à ce que votre école respecte tous les critères du programme.</p> <p>Une fois la formation terminée, vous serez formateur de brigade (FB).</p>
Le superviseur de brigadiers doit, avant la formation des brigadiers, recueillir tous les formulaires d'autorisation signés par les parents et tuteurs.	<p>Après avoir suivi la formation des formateurs et veillé à ce que votre école respecte tous les critères du programme, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner une date pour la formation de vos brigadiers. - Commander le matériel du programme. Le matériel devrait être reçu avant la date de formation des brigadiers. - Recueillir tous les formulaires d'autorisation signés avant la formation des brigadiers.
<p>Les brigadiers et le superviseur de brigadiers participent à la formation pratique donnée par le PFR.</p> <p>Le superviseur de brigadiers doit rester avec les brigadiers pendant toute la durée de la formation pratique.</p> <p>Le PFR aura des vestes de sécurité pour la formation pratique.</p>	Le FB donne la formation en classe (vidéos) et la formation pratique à tous les brigadiers.
<p>Une fois la formation terminée, le superviseur de brigadiers fait passer l'examen aux brigadiers, puis il le corrige.</p> <p>Les brigadiers doivent réussir l'examen avant leur entrée en fonction. La note de passage</p>	Une fois la formation terminée, le FB fait passer l'examen aux brigadiers, puis il le corrige.

est de 75 %.	Les brigadiers doivent réussir l'examen avant leur entrée en fonction. La note de passage est de 75 %.
Les élèves ont la possibilité de reprendre l'examen, et des mesures d'adaptation peuvent être prises pour aider les élèves au besoin.	Les élèves ont la possibilité de reprendre l'examen, et des mesures d'adaptation peuvent être prises pour aider les élèves au besoin.
Les superviseurs de brigadiers doivent conserver les examens dans un dossier jusqu'à la fin de l'année scolaire.	Le FB doit conserver les examens dans un dossier jusqu'à la fin de l'année scolaire.
Le PFR fournit tout le matériel au superviseur de brigadiers.	Le FB distribue le matériel aux brigadiers et leur communique l'horaire.
Le superviseur de brigadiers distribue le matériel aux brigadiers et leur communique l'horaire.	

CONSEIL : Faites connaissance avec les chauffeurs d'autobus, et présentez-leur les brigadiers qui seront en service dans leur véhicule. Cela favorisera la relation de travail et une meilleure compréhension des responsabilités qui incombent aux brigadiers d'autobus.

Si vous coordonnez une brigade d'autobus, votre PFR pourrait être en mesure de fournir un vrai autobus pour la formation pratique. Discutez des coûts applicables avec le PFR. Le PBS de la CAA ne couvre pas les frais de location d'autobus pour la formation pratique.

Serment du brigadier

Le **serment du brigadier** sert à rappeler aux brigadiers qu'ils se sont engagés envers leur collectivité. Il peut être récité lors de formations et de réunions.

Le serment du brigadier décrit les attentes placées envers les brigadiers et évoque leurs responsabilités. Les brigadiers et leurs formateurs aiment bien le lire à voix haute en classe pendant les séances de formation pour se rappeler ce qu'ils ont appris. Le serment va comme suit :

« Je promets de faire tout en mon possible pour :

- Être toujours vigilant
- Être à mon poste à l'heure
- Connaître mes tâches et les exécuter consciencieusement
- Toujours donner le bon exemple
- Ne jamais arrêter ou diriger la circulation
- Tenter de prévenir les blessures
- Mériter le respect des autres élèves

- Signaler toute pratique dangereuse
- Respecter les directives de mes enseignants et superviseurs »

Réunions des brigades scolaires CAA

Les réunions de brigade sont une bonne façon de rester en lien avec vos brigadiers. Ces réunions sont régulièrement animées par les superviseurs de brigadiers et représentent l'occasion parfaite pour les brigadiers d'échanger sur les difficultés rencontrées de même que sur leurs bons coups. Ce temps peut être utilisé pour améliorer le programme à l'école et pour discuter de l'horaire et de comment prendre soin du matériel, par exemple.

En tant que superviseur de brigadiers, déterminez la meilleure procédure à suivre par les élèves lorsqu'ils ne peuvent pas se présenter à leur quart. Les brigadiers pourraient changer de quart avec les autres s'ils en sont à l'aise, ou pourraient vous contacter directement pour effectuer un changement. Vous pouvez créer un Google Classroom spécifiquement pour les brigadiers.

Formation de mi-année

Une formation de mise à jour doit obligatoirement être offerte à la mi-année à tous les Brigadiers CAA – il s'agit d'une norme de qualité du Programme de brigade scolaire CAA ainsi que d'une exigence du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE) en matière de risques et responsabilités.

Les superviseurs doivent montrer les vidéos de formation pertinentes à leurs brigadiers entre la mi-janvier et la fin mars. Il n'y a pas d'examen à passer. Des rappels contenant les liens requis seront envoyés par courriel en janvier.

Récompenses et reconnaissance pour les Brigadiers CAA

Chaque année, la CAA offre diverses récompenses aux brigadiers pour les remercier de participer à son programme. Demandez au partenaire de formation de votre région ou à l'équipe du Programme de brigade scolaire CAA quelles sont les récompenses prévues au cours de la présente année scolaire.

La reconnaissance aide les brigadiers à rester motivés. Ainsi, certaines écoles organisent des journées chocolat chaud pendant l'hiver, des journées pizza ou crème glacée par temps chaud, ou encore des pique-niques et des jeux. Il est important de récompenser chaque brigadier pour sa précieuse contribution pendant l'année scolaire.

Voici d'autres façons de souligner le travail de vos valeureux brigadiers :

- Remercier verbalement vos brigadiers pour tous leurs efforts.
- Créer un tableau d'honneur ou un babillard pour mettre en valeur le travail des brigadiers de votre école.
- Saluer le travail des brigadiers au cours d'une assemblée scolaire.
- Concevoir des prix pour les brigadiers, à l'échelle de la classe ou de l'école.
- Offrir des privilèges additionnels aux brigadiers.
- Leur remettre une lettre ou une carte de remerciement ([téléchargez ici des cartes prêtes à imprimer](#)).
- Demander aux brigadiers de lire des messages sur la sécurité dans les zones scolaires lors des annonces matinales de l'école ([téléchargez ici des annonces toutes faites](#)).

Prix

La CAA reconnaît et apprécie tout ce que les brigadiers et leurs superviseurs font chaque jour pour sécuriser les zones scolaires. Pour les remercier de leur engagement à cet égard, la CAA décerne deux prix, remis respectivement au meilleur brigadier et au meilleur superviseur de brigadiers de l'Ontario. Tous les candidats reçoivent également un petit cadeau. La période de mise en candidature se termine le **30 avril**.

Pour en savoir plus, consultez les liens suivants :

[Brigadier de l'année](#)

[Superviseur de brigadiers de l'année](#)

Des courriels de rappel pour les mises en candidature sont envoyés aux superviseurs de brigadiers au printemps.

Au sujet de la responsabilité légale

Le Programme de brigade scolaire CAA comporte les mêmes risques et responsabilités que toute autre activité parascolaire se déroulant à l'école.

La CAA prend des mesures pour réduire autant que possible le fardeau de la responsabilité légale :

- Évaluation régulière du programme de formation avec nos partenaires afin de le garder à jour avec les normes de sécurité
- Formation de mise à jour offerte à la mi-année à toutes les écoles

La CAA travaille avec des organisations externes comme le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE) pour évaluer et appuyer le programme.

Modifier le programme peut comporter des risques inutiles pour les élèves impliqués, en plus de nuire à l'intégrité du programme. Le Programme de brigade scolaire CAA se base sur plus de 90 années d'expérience éprouvée en sécurité routière et sécurité des enfants dans les zones scolaires.

Communications et situations de crise

En tant que superviseur de brigadiers, il est important de savoir ce qu'est une crise, comment la gérer et ce que la CAA attend de vous dans une telle situation.

Une crise, c'est une situation, un événement ou une série d'événements hors du commun (ou parfois même une perception dépassant la portée du Programme de brigade scolaire CAA) qui peut être à l'origine de blessures ou de bris matériels, ou qui peut grandement nuire à la réputation des organisations participantes, au programme même ou à son fonctionnement. Environ 75 % des crises pourraient être évitées ou repérées beaucoup plus tôt grâce à des communications efficaces.

Voici quelques exemples d'incidents dont la CAA devrait être informée :

- Brigadier blessé
- Élève blessé en allant à pied à une école participant au programme
- Autobus qui se renverse, possiblement avec des brigadiers à bord
- Conseil scolaire envisageant d'arrêter le programme de brigade scolaire à son école
- Écoles participant au programme qui décident de le quitter pour des raisons de sécurité
- Groupe de parents et d'enseignants soulevant des inquiétudes par rapport au programme
- Programme de brigade scolaire contesté par un citoyen influent

En cas de crise, suivez les protocoles d'intervention, puis informez votre partenaire de formation régional (s'il y a lieu) et envoyez un courriel à l'équipe du Programme de brigade scolaire CAA à l'adresse alertebrigadier@caasco.ca.

Assurez-vous de donner le plus de détails possible. Chaque détail peut avoir son importance – ne négligez rien. Veuillez noter que cette adresse courriel ne doit être utilisée qu'en situation de crise **UNIQUEMENT**.

Faites-nous également part de toute situation susceptible de s'aggraver ou de mener à une crise. Attendez-vous à ce que l'on vous contacte alors pour obtenir plus d'information. Nous vous demanderons aussi de nous tenir au courant des développements.

Médias sociaux

Si vous planifiez un événement, ou si vous souhaitez publier des informations sur vos brigadiers ou sur le Programme de brigade scolaire CAA, utilisez le mot-clic #CAASSP. Vous pouvez nous trouver sur Facebook (CAASouthCentralON), Instagram (@caasco) ou Twitter (@CAASCO).

Soyez prudent au moment de faire des publications. Assurez-vous d'obtenir le consentement d'un adulte avant de publier des photos de brigadiers, et veillez à respecter les politiques de l'école concernant les médias sociaux.

Autres ressources sur la sécurité en zone scolaire

Le document de présentation du Programme de brigade scolaire CAA fait un survol du programme et présente quelques témoignages. Des copies imprimées de la brochure peuvent être postées sur demande.

[Brochure sur la sécurité en zone scolaire](#) : fournit des conseils pour les parents dont les enfants se rendent à l'école à pied, à vélo, en voiture ou en autobus.

[Ressources pour les parents](#) : ressources et conseils pour les parents afin qu'ils puissent soutenir leur jeune brigadier.

[Sécurité routière Ontario](#) : programme bilingue en ligne pour les enseignants; contient des leçons et outils sur la sécurité routière pour les élèves de la maternelle à la 12^e année.